



Droit du proprietaire d un vehicule

Par **lala46**, le **28/05/2008 à 01:41**

Je me permet de vous ecrire pour obtenir un conseil.
Mon ex concubine apres notre rupture me reclame la voiture quel ma acheter . Cet voiture porte nos deux nom sur la carte grise.
Je voulais savoir quel etait mes droits, au regard des droits de propriete.

Par **novice43**, le **01/06/2008 à 20:53**

bonjour,
La carte grise n'est pas un droit de propriété, c'est simplement la carte d'identité de la voiture qui l'autorise à rouler. Le droit de propriété est établi par la facture. Si la facture d'achat est à votre nom alors la voiture est à vous, mais si elle est établie au nom de votre ex., elle a le droit de la revendiquer.
Cordialement,